

80% des réclamations des travailleurs handicapés au Défenseur des Droits concernent des perturbations de l'évolution professionnelle en rapport avec le handicap (promotion, salaire, formation...)

Source : site Défenseur des Droits

Et si on parlait Evolution Professionnelle ?

Au travail, le bien-être et la reconnaissance se manifestent généralement par une évolution professionnelle. Or, en France, il semblerait que les personnes en situation de Handicap subissent, sur ce point, des discriminations. **C'est leur premier motif de saisine du Défenseur des Droits.**

Comment expliquer cette situation ? Il y a très peu d'études sur les parcours professionnels des PSH mais on peut tenter de discerner plusieurs raisons :

-ces dernières années, on s'est centré sur l'accès et le maintien en/dans l'emploi

-le poids de préjugés : un manager handicapé ? Et peut-être à temps partiel ? propose-t-on des promotions aux

personnes cumulant pension d'invalidité et travail à temps partiel ?

- les limitations liées au handicap : accès complexe aux formations (problèmes accessibilité, à temps complet...) par ex
- manque de confiance des TH en eux-mêmes
- souci de demeurer dans la ville, le lieu où on est soigné
- Il peut y avoir confusion entre le maintien dans l'emploi et l'évolution professionnelle.

Pourtant, au fur et à mesure que la durée de vie professionnelle s'allonge, cette évolution devient un enjeu.

Des solutions ? quelques pistes...

- actions de sensibilisation et de formation au handicap du collectif de travail avec l'aide de l'AGEFIPH
- signature d'accords collectifs dans les entreprises pour garantir l'égalité des chances en évolution professionnelle pour tous les salariés et ensuite faire de l'individuel en matière de parcours en proposant postes ou formations adaptés aux compétences et aux freins personnels
- publication, dans les entreprises, de fiches de poste très détaillées (en signalant les difficultés) pour que les personnes s'en saisissent et activent les dispositifs de soutien
- recours plus large au Conseil en Evolution

Professionnelle conduit par CAP EMPLOI à la demande des personnes

-utilisation de la boîte à outils de l'AGEFIPH (aides à la formation professionnelle en complément du droit commun ou aides à la compensation : aménagements de poste et des conditions de travail...) et du FIPHFP qui fait de l'évolution des PH un des principaux axes de son actuel plan d'aide

- intervention des référents handicap(entreprises à partir 250 personnes) -

-contre le double plafond de verre des femmes handicapées : encourager un diagnostic pour comprendre les freins, trouver des solutions, faire appel aux clubs et réseaux féminins parmi lesquels FDFA(Femmes pour le Dire, Femmes pour Agir) , DareWomen handicap...

Et pour les TH, comme pour tout le monde, les maîtres-mots de l'évolution professionnelle ce sont le sens et la qualité de la vie au travail.

Pour aller plus loin sur le Conseil en Evolution professionnelle et les aides possibles :

www.infocep.fr

www.agefiph.fr

www.fiphfp.fr

-www.facebook.com/syndicatUNTHI (travailleurs handicapée indépendants)